



## Tout savoir sur la Caisse des écoles du 4<sup>e</sup> arrondissement



### Le mot du Président

La première Caisse des écoles, qui se voulait éminemment égalitaire, fut l'idée géniale d'un habitant du Marais, M. Barreswil. Nous sommes en 1849. Et c'est en 1867 que Victor Duruy, alors ministre de l'Instruction Publique, crée la subvention allouée à chaque commune pour encourager et favoriser la fréquentation à l'école en aidant les familles alors que l'école devenait obligatoire, laïque et gratuite.

Dans le 4<sup>e</sup>, nous avons à cœur de défendre une institution qualitative, responsable, transparente, et innovante, au service des enfants.

Virginie Duchesne, la directrice de la Caisse, assure ce travail de modernisation et de facilitation au quotidien, à la tête des personnels que je remercie ici pour le travail accompli.

Dans notre arrondissement, les repas de vos enfants sont cuisinés le matin même avec une grande part de produits frais puis conservés au chaud jusqu'à arriver dans leurs assiettes, un mode de production exigeant qui améliore sensiblement le goût des aliments.

Les repas de vos enfants comptent 58% en volume d'alimentation durable en 2018 dont 52% de produits bio. Nous poursuivons ainsi une politique d'alimentation saine et équilibrée en augmentant notamment chaque année la part des aliments issus de l'agriculture durable : c'est l'un des engagements que je porte avec ma Première Adjointe, Evelyne Zarka.

De nouveaux outils développés en 2018 nous ont permis de construire un lien solide entre les différents acteurs de la restauration collective (parents, enfants, Caisse des écoles, élus).

Ainsi, depuis cette année, vous pouvez consulter chaque jour les menus servis à vos enfants sur le site <https://loyleek.fr>. De nombreuses informations sur la qualité et l'origine des produits sont également disponibles.

À la rentrée dernière, j'ai souhaité que les agents aillent à votre rencontre, dans chaque école de l'arrondissement, pour vous aider dans vos démarches d'inscription ; une première dans la modernisation de l'administration ! Nous réitérerons ce dispositif de proximité en septembre.

La Caisse des écoles est aussi un lieu de dialogue et de décision partagée avec les représentants des parents qui siègent aux différentes instances : le Comité de gestion, l'Assemblée générale et la Commission des menus. Vous pouvez, vous aussi, y participer.

Cette brochure, comme notre site internet, participent activement à ce dialogue que nous voulons constructif, dans l'intérêt de tous les enfants du 4<sup>e</sup> arrondissement.

***Ariel Weil***

*Maire du 4<sup>e</sup> arrondissement et Président de la Caisse des écoles*



### **Le mot de la Directrice**

J'ai à cœur de faire découvrir aux enfants qui déjeunent à la Caisse des écoles du 4<sup>e</sup> une restauration de qualité tout en respectant la simplicité de la cuisine traditionnelle.

La Caisse des écoles c'est une équipe d'environ 60 agents qui œuvre pour servir près de 2 000 repas par jours d'école.

Je suis très fière de diriger ces équipes de professionnels qui ont à cœur le plaisir des enfants avant tout.

***Virginie Duchesne***

## **La Caisse des écoles, qu'est-ce que c'est ?**

La Caisse des écoles est un établissement public autonome dont la mission principale est d'assurer la restauration scolaire des 13 écoles maternelles et élémentaires publiques de l'arrondissement, et d'un lycée professionnel. Environ 350 000 repas sont produits chaque année, soit environ 2 000 par jour.

La Caisse des écoles est représentée par un Comité de gestion élu dont le maire d'arrondissement est président de droit. Le Comité de gestion compte 14 membres dont 4 sont élus par les adhérents réunis en Assemblée générale. Il discute des délibérations qui assurent l'organisation et le bon fonctionnement de la Caisse.

L'Assemblée générale annuelle réunit les membres du Comité de gestion, les membres fondateurs et les membres souscripteurs une fois par an. Un compte-rendu de l'année et la situation financière au 31 décembre est présentée.

## **Comment les repas sont-ils préparés ?**

La Caisse des écoles du 4<sup>e</sup> a pris le parti de la liaison chaude en proposant des repas cuisinés sur place par le personnel de restauration. Les repas sont préparés le matin même et maintenus à température jusqu'au déjeuner. Ce mode de production permet notamment de conserver les qualités nutritives des préparations.

Les repas sont préparés dans cinq centres cuiseurs. Soit les agents de restauration cuisinent pour l'école sur place, soit ils cuisinent pour d'autres réfectoires que l'on appelle satellites, soit les deux.

Les deux chauffeurs de la Caisse des écoles sont chargés de porter les repas du centre cuiseur vers les satellites. Les préparations sont transportées dans des conteneurs isothermes. Ils effectuent d'abord une première tournée avec les préparations froides, puis une seconde avec les préparations chaudes. Un challenge quotidien pour livrer les repas en temps et en heure !

Soucieuse de réduire son empreinte carbone, la Caisse des écoles innove en se dotant d'un triporteur électrique pour effectuer une partie des livraisons.

## **Comment les menus sont-ils construits ?**

Les menus sont élaborés par une diététicienne, selon les recommandations du Programme National Nutrition Santé, la circulaire ministérielle de la restauration du 25 juin 2001 et le décret sur la qualité nutritionnelle des repas servis dans le cadre de la restauration scolaire du 2 octobre 2011. Leur composition est ensuite discutée avec les responsables de cuisine lors de la réunion trimestrielle de la Commission de menus.

Nous proposons des menus équilibrés et aussi variés que possible. Ainsi, nous veillons à promouvoir les aliments biologiques ou labellisés. Les produits de saison sont valorisés. Les responsables de cuisine s'attachent à les rendre attractifs. Des préparations « faites maison » sont régulièrement servies.

Nous créons souvent de nouvelles fiches recettes, qui sont testées par les agents de restauration. Vous pouvez les retrouver sur le site internet de la Caisse.



Atelier culinaire - gâteau coco antillais

Cookies et cakes salés

## L'engagement d'une alimentation durable

La Ville de Paris a adopté le « plan alimentation durable » le 1<sup>er</sup> Juillet 2015 afin d'améliorer la qualité des repas servis dans les restaurants collectifs municipaux (restaurants du personnel ou restaurants des crèches ou des écoles par exemple). Le versement de la subvention de la Ville de Paris à la Caisse des écoles du 4<sup>e</sup> est conditionné à l'atteinte des objectifs suivants :

- > Parvenir à 50% d'alimentation durable en 2020 (produits issus de l'agriculture biologique, produits agricoles locaux et de saison, produits labellisés - Label Rouge, pêche durable).
- > Introduire un repas végétarien par semaine.

**La Caisse des écoles du 4<sup>e</sup> atteint déjà depuis deux ans 58% en volume d'alimentation durable en 2018 (dont 52% de produits bio).**

## Des animations toute l'année !

Pas moins de 28 menus à thème ont été proposés en 2018. Les menus à thème ont vocation à présenter de nouvelles saveurs afin d'éveiller la curiosité des enfants et rendre attractive la restauration scolaire.

Chaque année, un thème est choisi : l'année 2018-2019 a ainsi mis en avant les régions de France. L'année 2019-2020 présentera des menus de pays d'Europe.

D'autres menus à thème émaillent l'année, souvent liés à des événements tels que la semaine du goût ou encore la coupe du monde de foot. Chaque classe de CM1 élabore un menu durant l'année.



Menu basque



Menu Coupe du Monde

**Les enfants des écoles sont encadrés pendant la pause méridienne par des personnels animateurs de la Ville de Paris, sous la responsabilité de la Responsable Éducatif Ville.**

**Des réunions régulières sont mises en place entre les différentes institutions (Caisse des écoles, Ville de Paris, Mairie d'arrondissement) afin d'organiser au mieux ce temps de repas.**

## Comment inscrire votre enfant à la cantine ?

Pour inscrire votre ou vos enfants à la restauration scolaire, il suffit de renvoyer à la caisse le formulaire d'inscription à la restauration scolaire, accompagné de vos justificatifs de revenu avant le 15 septembre de chaque année.

Pour tout savoir sur l'inscription : rdv sur le site <https://loyleek.fr>

### **La Caisse des écoles vient à vous !**

**À la rentrée scolaire, des agents administratifs se rendent dans chacune des écoles, à l'heure de l'ouverture, pour venir à la rencontre des familles.**

**Une occasion pour les parents de déposer leur bulletin d'inscription de l'année et de discuter du fonctionnement de la Caisse des écoles.**

**Une innovation 2018 qui sera renouvelée à partir du 9 septembre 2019.**

### **Séjours d'été, séjours d'hiver**

Fidèle à ses origines sociales, la Caisse des écoles propose également des séjours de vacances en partie subventionnés pour aider des familles.

Séjours d'hiver à la montagne ou à la campagne et d'été à la mer, à la montagne ou à la campagne, la Caisse organise aussi des séjours d'expression artistique ou d'immersion en langue anglaise. Certains établissements proposent l'accueil d'enfants porteurs de handicap

66 enfants ont participé à l'un des 10 séjours proposés en 2018 par la Caisse des écoles : 5 séjours d'été et 5 séjours d'hiver.

